



Déclaration liminaire

CHSCT de l'Ain du 9 Octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

Le climat anxiogène qui s'était installé dans nos établissements scolaires en fin d'année dernière et pour lequel l'UNSA Éducation a alerté à de nombreuses reprises pour ne pas qu'il se retrouve en cette rentrée, ne trouve pas la voie de l'apaisement. Or ce climat est défavorable aux conditions de travail des personnels comme à leur bien être psychologique.

Pour l'UNSA Éducation, ce climat ne pourra pas retrouver une certaine sérénité tant que notre employeur exigera de ses personnels une mise en œuvre de mesures adressées brutalement la veille, souvent jour vaqué et donc jour d'un repos indispensable, pour une application le lendemain, soit quelques heures après. Par ailleurs, nous rappelons que les consignes doivent être adressées aux personnels via les canaux institutionnels (circulaires, BO, communications par les boîtes mails professionnelles...).

L'image renvoyée est celle d'un ministère qui n'a aucune conscience de la lourdeur des adaptations organisationnelles et matérielles engendrée par chaque nouvelle mesure.

Sauf erreur de notre part, les personnels n'ont pas connu d'allègement dans leurs missions au quotidien, ce serait même l'inverse, et encore moins de moyens supplémentaires, pour gérer cette urgence permanente. Ce qui est, à minima chaque semaine, exigé d'eux semble totalement occulter les tâches habituelles inhérentes à leur métier que bon nombre ne parviennent plus à assurer, alors que ces dernières sont essentielles à un retour au quotidien plus propice au bon fonctionnement de notre Ecole.

Les chefs d'établissements, directeurs d'école, personnels administratifs, inspecteurs, personnels médicaux de l'EN, personnels de services sociaux et tous les personnels d'éducation alertent sur leur charge de travail, alors que d'autres chantiers sont ouverts qui mériteraient à minima un report ou une adaptation du rythme.

L'UNSA Éducation pense également que le climat de travail de chaque personnel ne pourra que rester à fleur de peau tant que le ministère restera lui dans l'incapacité de donner à ses propres personnels les clés de lecture des mesures qu'il prend.

La modification, l'évolution des exigences sanitaires, quelle qu'en soit la nature, relève bien des compétences des autorités de santé. Leur communication à la profession, comme, précisé précédemment, les moyens mis en œuvre pour permettre les adaptations, relèvent en revanche de l'employeur.

Or, lorsque se suivent, se superposent, mais surtout se percutent, des annonces toujours plus nombreuses de mesures sanitaires plus contraignantes, plus lourdes, pour la société civile et des mesures d'allègement, pour reprendre les mots de notre gouvernement, pour les établissements scolaires, la profession est en droit de s'interroger sur la gestion de la crise par son employeur, sur la capacité de ce dernier à la protéger.

Ce message illisible, incompréhensible d'une vigilance à deux vitesses que renvoie le gouvernement à travers sa communication, s'il est pour beaucoup signe d'un manque de fluidité entre les différents responsables de l'exécutif, il est légitimement source de nervosité, de colère et de désespoir des personnels.

Si le protocole sanitaire dans les établissements scolaires doit connaître des modifications, des adaptations, ces dernières doivent être accompagnées des recommandations qui les justifient et non s'accompagner d'une qualification d'allègement.

Enfin, plus spécifiquement aux équipements de protection que l'employeur doit mettre à disposition de ses personnels et plus largement au devoir de prévention de l'employeur, l'UNSA Éducation est toujours en attente d'une expertise des masques grand public fournis aujourd'hui, de précisions sur la commande des masques transparents et d'un réel équipement des personnels de santé scolaire.

Localement, nous sommes également demandeurs d'informations et de précisions sur le protocole de gestion et de décision face aux cas avérés dans notre département : composition de la cellule, rôle des acteurs, niveau de sollicitation du personnel médical de prévention... Quels moyens supplémentaires pour assurer les autres missions du service ?...

Dans ce cadre de la protection, la santé et la sécurité de tous les personnels, l'UNSA Éducation aura l'occasion au cours de ce CHSCTD de proposer au vote 4 avis et de poser plusieurs problématiques nécessitant clarification...